AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20211004-2021_10_121-DE

en date du 18/10/2021 ; REFERENCE ACTE : 2021_10_121

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE LA SAVOIF L'an deux mil vingt et un, Le quatre octobre,

Nombre de conseillers : 15

En exercice: 13 Présents: 11 Votants: 13 Pouvoirs: 2

Pour 13 Contre / Abstention /

Date de convocation :

28/09/2021 Date d'affichage :

14/10/2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique

Etaient présents :

Mesdames Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ,

sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ, Bernard PRAIZELIN et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés:

Mesdames Céline COMBAZ (pouvoir à C. CROSSMAN) et Marie-Neige POCCARD-

CHAPUIS (pouvoir à B. RICHERMOZ)

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

<u>Délibération N°2021/10/121</u>: Approbation de l'acquisition de la parcelle cadastrée ZA 55, située au lieudit « La Cavache »

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune s'est lancée dans un projet de création d'un lotissement communal dans le prolongement du lotissement du Quiet sur le hameau du Villaret. Les objectifs de ce projet sont d'accueillir de nouveaux ménages sur la Commune dans un but de dynamisation du territoire et de privilégier une offre d'habitat permanent accessible notamment aux primo-accédants.

Dans cette perspective, la commune s'est engagée à mener les travaux de génie civil nécessaires à la viabilisation de cette ZAC. Les travaux de voirie prévus, dont une partie est en dehors de l'emprise de la ZAC, nécessitent l'acquisition par la Commune de la parcelle ZA 55 pour accueillir un ouvrage en remblai renforcé (cf. pièce jointe).

Le Maire explique que le tarif proposé pour l'achat de cette parcelle a été fixé au tarif de 3,60 € le m² en zone N.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m²)	Nature cadastrale	Zonage
Le Villaret	ZA 55	La Cavache	1 107 m²	Naturelle	N

VU les articles L 2121-29 et L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Plan Local d'Urbanisme en vigueur à la date du 14 juin 2021 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 22 janvier 2007 ;

CONSIDERANT que la Commune de Peisey-Nancroix souhaite pouvoir assurer les travaux de génie civil nécessaires à la viabilisation de la ZAC du Villaret;

CONSIDERANT les discussions entamées avec les propriétaires de la parcelles ZA 55 ;

Le montant total pour l'acquisition de ladite parcelle est d'environ 3 986 € (trois mille neuf cent quatre-vingt-six euros) pour une surface de 1 107 m².

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider l'acquisition de la parcelle ZA 55 au prix susmentionné. Il précise que cet accord sera entériné aux frais de la commune par un acte notarié en l'étude de Maître BOUVIER Nicolas, notaire à Aime.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20211004-2021_10_121-DE en date du 18/10/2021 ; REFERENCE ACTE : 2021 10 121

Après exposé et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,

APPROUVE l'exposé du Maire ;

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle référencée ZA 55 d'une surface d'environ 1 107m² au prix de 3.60 € / m² soit pour un montant total de 3 986 € (trois mille neuf cent quatre-vingt-six euros) ;
- CONFIRME que cet accord sera régularisé par acte notarié en l'étude de Maître BOUVIER Nicolas aux frais de la Commune;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la négociation et à la régularisation de l'acquisition foncière de cette parcelle et à représenter la Commune dans cette procédure;
- S'ENGAGE à réserver au budget communal les fonds nécessaires à la couverture de l'ensemble des dépenses.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme

Le maire,

Guillaume VILLIBORD